

*COMMUNE
DE FEIGNEUX
(OISE)*

PLAN LOCAL D'URBANISME

**PROJET D'AMENAGEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

P . A . D . D .

10/12/2012

*Bureau
d'études*

*Aménager le territoire
15, rue des Veneurs- 60200 COMPIEGNE
Tél 03 44 20 04 52 - Fax 03 44 86 88 37*

Table des matières

Le Projet d'Aménagement et de développement Durable	4
1 - En terme économique et social	7
2 - En terme démographique et d'habitat	7
3- En termes de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers	10
4 - En terme d'architecture et d'urbanisme :	12
5 – En terme d'environnement :	14
6 – En terme de paysage	17
7 - En terme de sécurité routière et de déplacements :	17
8- En terme de réseaux :	18

AVANT-PROPOS

La Loi S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13/12/2000, a transformé les Plans d'Occupation des Sols (POS) en **Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)**. Si le PLU est un document juridique qui fixe les droits d'utilisation des sols, il est avant tout un document d'aménagement et de développement, et surtout l'expression d'un projet urbain.

Les POS reposaient sur une réglementation de l'usage des sols, et sur une logique fonctionnelle de zonage. Cet outil d'aménagement avait été conçu dans l'objectif d'accompagner le développement urbain.

Aujourd'hui, les communes doivent faire face à un impératif de restructuration des espaces urbains, une logique de développement de la ville ou du village sur lui-même afin d'éviter "l'étalement urbain excessif".

Les PLU, doivent désormais énoncer clairement un projet urbain au regard des objectifs de **Développement Durable**. Ils déterminent ainsi les grandes orientations en matière :

- de diversité de l'habitat
- de traitement des espaces publics (places, rues, venelles, ...)
- de préservation du paysage (entrées de village, espaces boisés, ...).

Définition du P.A.D.D.

Art L. 123-1-3 :

Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ce document est soumis à la concertation selon les modalités fixées par le Conseil municipal de Feigneux

Le Projet d'Aménagement et de développement Durable

Introduction

La rédaction du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un enjeu majeur et complexe qui consiste à traduire la vision collective d'une commune dans les documents et les règles qui s'imposeront dans les années à venir.

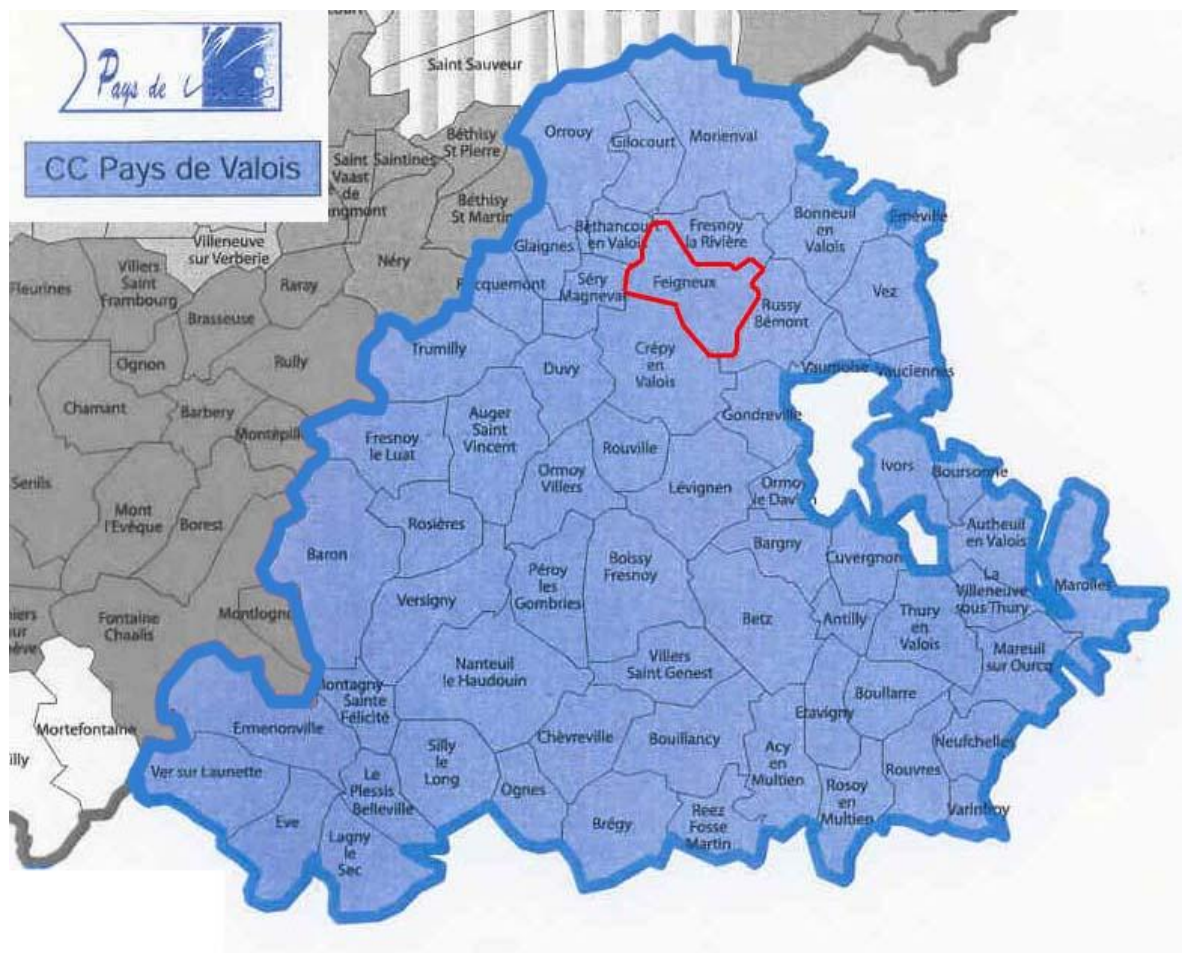
Le PLU doit obligatoirement être précédé d'un projet d'aménagement et de développement durable. Ce document préalable, présenté ici, a été élaboré dans l'état d'esprit général du futur PLU.

Présentation géographique de la commune

Feigneux, commune de 430 habitants (INSEE-2006) se situe dans le canton de Crépy-en-Valois, au Sud Est du département de l'Oise.

Sa superficie est de 11.4 Km² soit une densité de 37.7 habitants au Km².

Feigneux est une des communes rurales qui composent la « Communauté de Communes du Pays de Valois » dotée d'un SCOT arrêté.



Communauté de Communes du Pays de Valois

La commune de Feigneux est située sur un plateau agricole qui englobe deux vallons. Elle se compose d'un village centre structuré par d'anciennes fermes patrimoniales à l'interface d'un plateau agricole et d'un vallon à haute valeur environnementale affluent de l'Automne et d'un hameau « Morcourt » niché à l'ouest de la commune dans un vallon protégé.

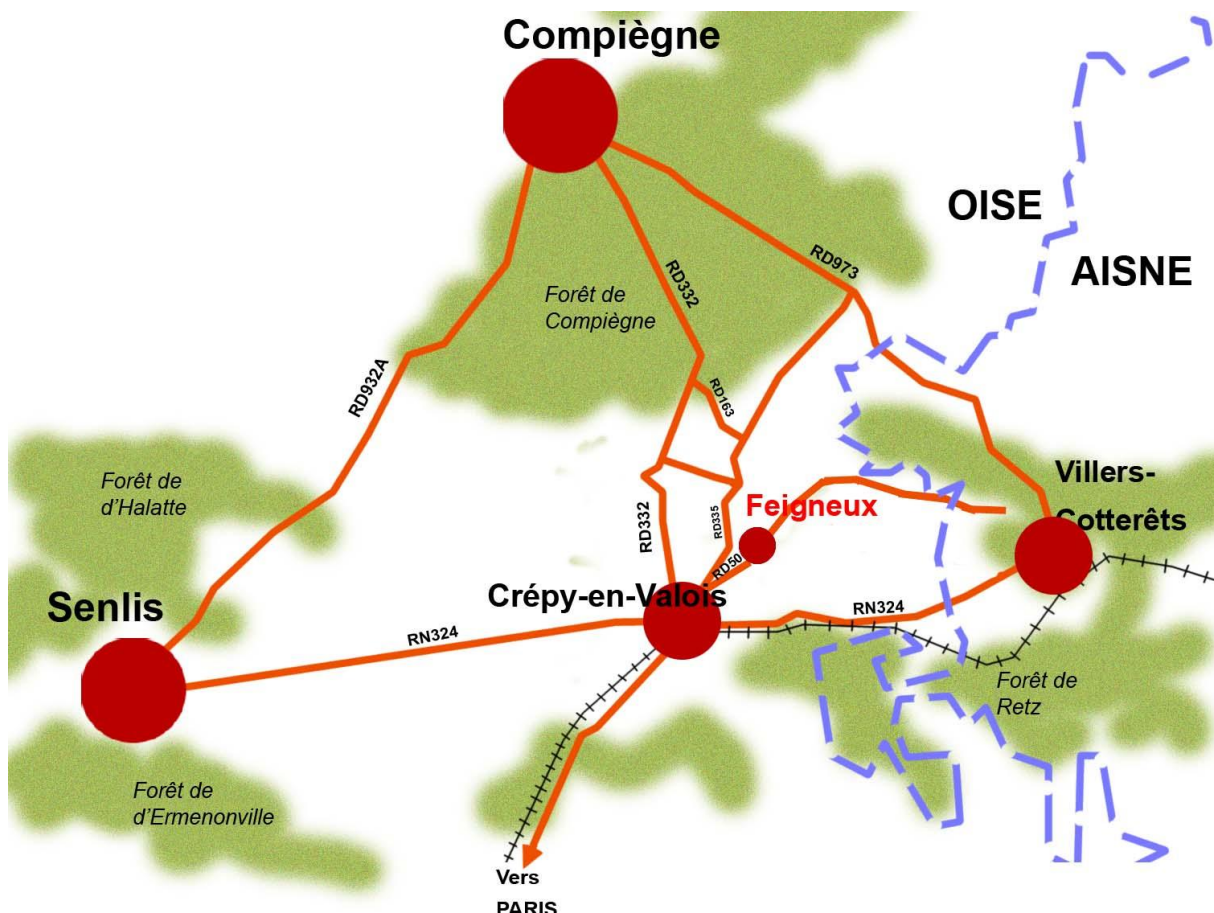
La situation géographique et économique de Feigneux est privilégiée : La commune est située à 6 km de la ville de Crépy en Valois pôle de développement bien relié au plan des transports et ville principale de l'intercommunalité du pays du Valois.

Cette donne induit une pression foncière et une circulation de plus en plus forte sur le réseau routier (migrations quotidiennes) depuis la vallée de l'Automne.

Par ailleurs la commune est située à une vingtaine de km de Compiègne qui est également bien relié à l'agglomération parisienne.

L'activité agricole structure le paysage, la réalité sociologique du village est résidentielle.

La commune a une activité socioculturelle réelle : Maison des Jeunes et de la Culture, festival annuel « Jour de fête » ; une vocation touristique affirmée par le SCOT : GR 11B, coteau du Châtel géré par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, église du village, grotte inscrite...



Situation du village au regard des pôles d'attraction

Les principes :

Le PADD de la commune peut se résumer en quatre principes qui proposent les grands objectifs de travail de la commune pour les années à venir afin de conforter sa situation et de résoudre les problèmes existants.

1. Assurer un développement modéré de la commune en respectant le SCOT du Pays de Valois et en assurant une mixité urbaine et sociale réelle dans le cadre d'une économie réelle de l'espace.
2. Prendre en compte les risques naturels et assurer les protections nécessaires au maintien des trames vertes et bleues du village conformément au Grenelle de l'environnement.
3. Assurer un développement économique et social local qui utilise toutes les ressources locales : Agriculture, activités culturelles et sociales, artisanat, commerces, tourisme et loisirs verts...
4. Elaborer un projet de développement du village qui permette d'offrir du logement dans toute sa diversité et un pôle économique social qui s'intègre tant spatialement que socialement à celui-ci en optimisant les circulations douces.. Pour ce faire deux zones d'enjeux ont été définies au plan sur lesquelles la commune réfléchira. Ces zones sont situées à la fois dans le tissu urbain existant et dans sa périphérie immédiate.

-

Ces principes s'expriment dans les thèmes déclinés aux pages suivantes.

1 - EN TERME ECONOMIQUE ET SOCIAL

Diagnostic :

- L'activité dominante sur la commune est l'agriculture qui occupe une grande partie de l'espace communal, il reste un agriculteur exploitant sur le territoire communal.
- Les habitants de Feigneux travaillent essentiellement sur les pôles de Crepy-en-Valois, Compiègne et la Région Parisienne ; plus de 12% des actifs travaillent et vivent sur place. Plus de 73% des actifs utilisent la voiture comme mode de transport pour se rendre à leur travail.
- La population active est majoritairement composée d'employés et d'ouvriers
- En 2010, 12 actifs sont à la recherche d'un emploi contre 19 en 1999.

Objectif :

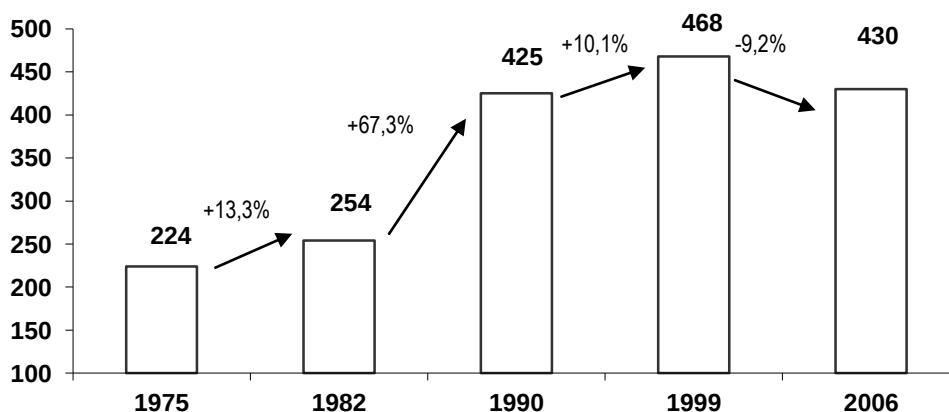
- Préserver l'activité agricole.
- Retrouver une activité locale qui dispense de l'emploi et procure de l'animation dans le village : projet de Maison d'accueil pour adultes handicapés qui pourrait constituer un site d'emploi et un équipement participant à l'identification et à la vie villageoise, encourager le commerce, promouvoir le tourisme et offrir des espaces de loisirs et de rencontre à la population.

2 - EN TERME DEMOGRAPHIQUE ET D'HABITAT

Diagnostic :

Démographie :

Evolution de la population entre 1975 et 2006 (source : INSEE)



La population de la commune de Feigneux a augmenté progressivement depuis 1975 jusqu'en 1999.

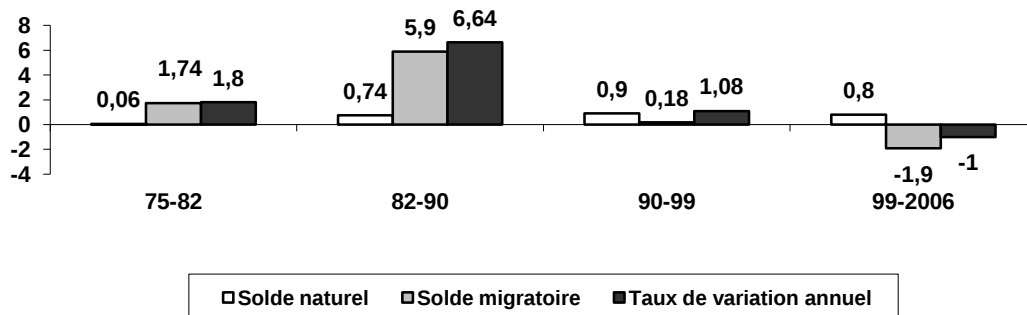
Entre 1975 et 1982, la commune connaît une légère hausse de sa population qui passe de 234 habitants à 254 habitants (soit +13,3 %).

Entre 1982 et 1990, la population locale a augmenté très fortement (+67,3%) soit 171 habitants de plus qu'en 1982.

Entre 1990 et 1999, la population de Feigneux augmente modérément (+10%, soit 43 habitants supplémentaires).

Entre 1999 et 2006, la population de la commune connaît pour la première fois une baisse de 38 habitants, soit une perte de population de 9,2% et qui est due à la non prise en compte dans le recensement d'une résidence de tourisme.

Solde naturel et solde migratoire, taux de variation annuel (%) entre 1975 à 1999



Entre 1975 et 1990, l'évolution des soldes naturels et migratoires de la commune est positive. Le solde migratoire est le moteur de la croissance démographique de la commune.

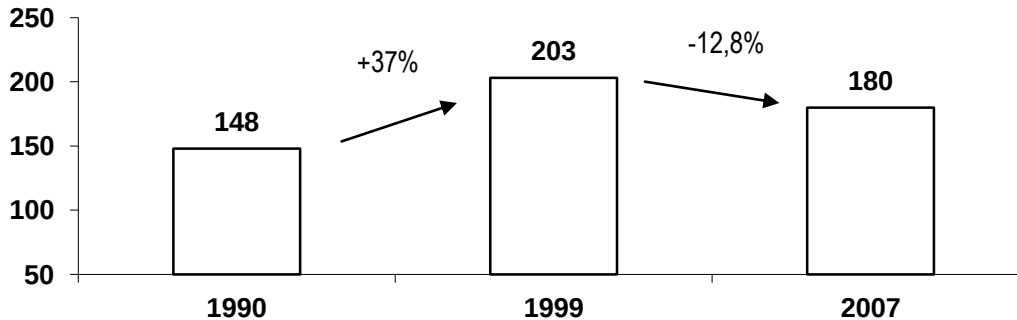
Sur la période 1990-99, le solde migratoire diminue fortement : la croissance démographique est alors liée quasiment uniquement au solde naturel (+0,9%).

Sur la période 1999-2006, la commune enregistre un taux de variation annuelle négatif (-1%), lié à un solde migratoire négatif (-1,9%). Le solde naturel, bien que positif (+0,8%) ne suffit pas à créer une croissance démographique.

- La structure démographique communale est aujourd'hui assez équilibrée mais présente de forts signes annonciateurs d'un vieillissement : augmentation des classes d'âges des +60 ans, de l'indice de vieillissement, etc.
- La population des jeunes de – 20 ans est assez équilibrée (environ 20% pour chaque catégorie d'âge).

Logement :

Feigneux : Evolution du nombre de logements de 1990 à 2007 (source : INSEE)



- Le nombre de résidences principales est très élevé en 2006 (83% du parc). Les résidences principales sont essentiellement de maisons individuelles (90%). La commune compte 10% de logements collectifs.
- En 2006, plus de 9 personnes sur 10 sont propriétaires de leur logement. Le pourcentage de propriétaires occupants (86,2%) et de locataires (8,8%) a légèrement diminué au profit des logés gratuitement (5%).
- La commune possède 4 logements communaux loués.
- On peut remarquer un net déséquilibre entre la taille des logements et la taille des ménages. Plus de la moitié des ménages est constitué de 1 à 3 personnes, alors que la majorité des logements ont 5 pièces et plus.
- Le taux d'occupation des logements est en nette diminution depuis 1990, il est passé de 3,46 en 1990 à 3,14 en 1999 puis à 2,7 en 2006.
- Le taux de rotation est important sur la commune.

Equipements :

La commune possède une école (regroupement scolaire du SIVOS qui comprend RUSSY et FRESNOY LA RIVIERE), une mairie, une salle communale qui accueille le périscolaire, le centre de loisir et la MJC, une église, un stade, 4 logements communaux.

Objectifs :

Démographie :

- La commune entend situer ses objectifs démographiques entre 0.5% et 1% annuel conformément au SCOT soit un développement situé entre 463 et 499 habitants en 2025.

Logement :

- Offrir 50 à 65 logements à l'horizon 2025 pour à la fois maintenir la population (22 logements nécessaires) et assurer un développement modéré.

- Développer une offre de logements accessible aux jeunes et aux personnes âgées de façon à leur permettre de rester sur le territoire communal.
- Assurer la mixité urbaine et sociale notamment par le maintien des jeunes sur place.

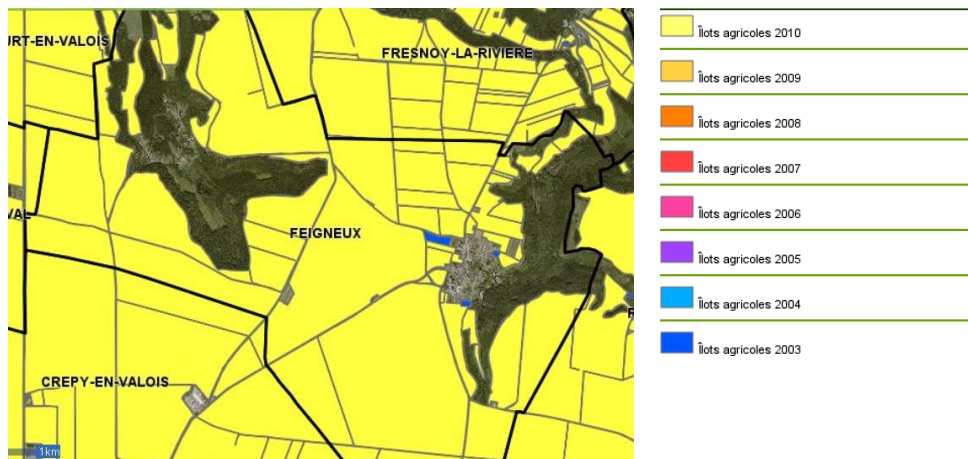
Equipements et loisirs :

- Maintenir les équipements sportifs et de loisirs en place sur la commune
- Développer le pôle culturel de la Maison des Jeunes et de la Culture en réaménageant le local (occupation des combles).
- Aménager la place du village.
- Aménager les entrées de village et sécuriser la traversée de village.

3- EN TERMES DE CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Diagnostic :

Evolution des espaces agricoles



Depuis 2003, la plupart des parcelles agricoles sont restées intactes. Trois parcelles ne sont plus considérées comme agricoles (urbanisation et conversion en jardin pour la parcelle en longueur située à l'ouest du village).

Evolution de l'urbanisation

Cœur du village de Feigneux



Hameau de Morcourt



Les constructions les plus anciennes (avant 1900) sont relativement dispersées dans le cœur du village. Le village s'est développé à partir des années 1970, en comblant les vides dans un tissu urbain très distendu. Pour ce qui est du hameau de Morcourt, l'ancien village qui a été rattaché à Feigneux en 1825 a été bâti le long des Rue de Béthancourt et Rue des Iles. Celui-ci s'est également développé à partir des années 1970 de part et d'autres des deux axes.

Objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain :

- Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Prévoir un développement annuel moyen modéré (0.5% par an).
- Privilégier le comblement des dents creuses et les possibilités de renouvellement urbain.

Objectif chiffré de limitation des espaces agricoles, naturels et forestiers : 0.5%

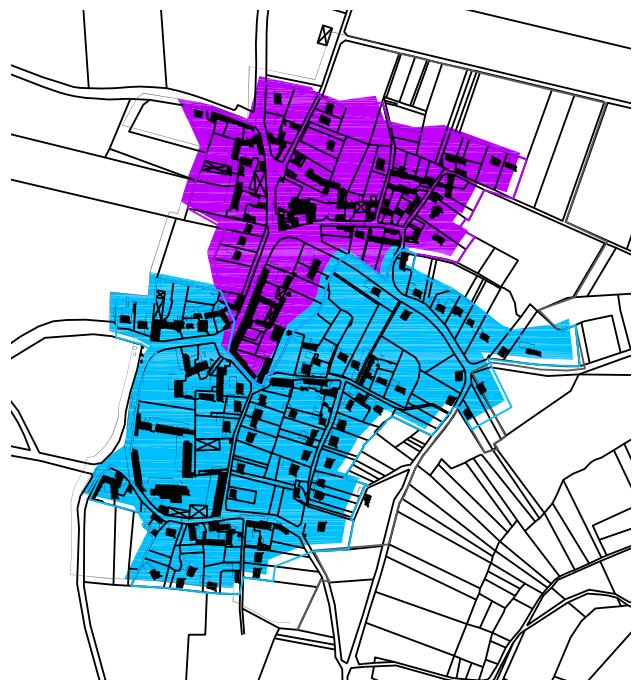
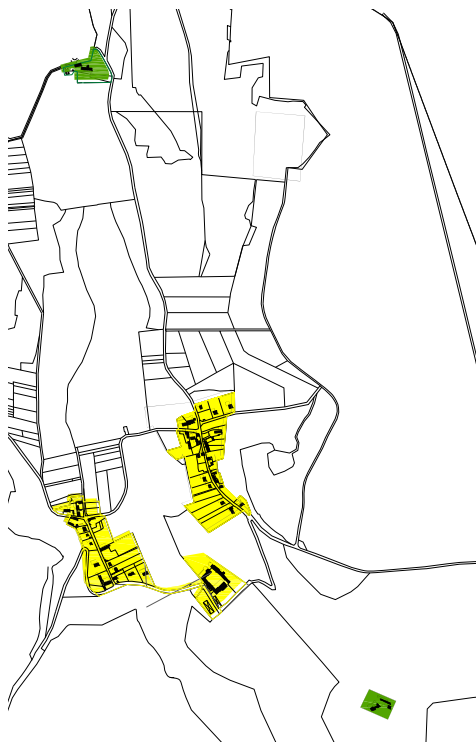
Les deux zones d'urbanisation future ne représentent que 0.5% de la surface totale des espaces non urbanisés (naturels, agricoles et forestiers).

4 - EN TERME D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME :

Diagnostic :

Présence de 4 types de paysage urbain :

- | | |
|---|---|
| 1. le paysage urbain dit d'origine villageoise, le cœur ancien du village |  |
| 2. le paysage urbain de type faubourg rural / mi-résidentiel..... |  |
| 3. le paysage urbain de type hameau..... |  |
| 4. le paysage urbain de type écart..... |  |



Les principales caractéristiques de la commune se déclinent comme suit :

- Centre de village patrimonial comprenant l'Eglise, les fermes, les maisons anciennes du village, les venelles et sentes, la place du village...



L'église, la mairie, et la place de l'école,
en coeur de village

- Présence d'une architecture rurale traditionnelle en bon état (pierre).
- Présence de nombreuses constructions anciennes en cœur de village, dans les faubourgs et hameaux qui témoignent d'un réel patrimoine.

Objectifs :

Préserver la qualité architecturale et urbaine de la commune

En ce qui concerne le tissu urbain existant :

- Préserver les grands principes d'organisation des paysages urbains d'origine villageoise (village ancien) et organique (faubourgs),
- Veiller pour ces paysages urbains au respect des règles de l'art en matière de réhabilitation des façades de constructions anciennes ainsi qu'à la maîtrise en cas d'insertion de constructions nouvelles lors de démolition du bâti ancien.
- Privilégier les matériaux qui s'intègrent bien aux paysages urbains de la commune.
- Eviter les constructions en double rideaux et remplir les "vides urbains".

En ce qui concerne les extensions urbaines :

- Respecter l'organisation urbaine existante pour les implantations futures qui se feront sur les zones d'enjeux au Nord de la commune entre le stade et le cimetière comme indiqué sur le plan élément de projet de PADD.
- Inscrire l'urbanisation nouvelle dans la continuité de l'existant en respectant un bouclage des trames viaires, des protections paysagères (trame verte), la prise en compte des circulations douces, la mise en place d'architectures innovantes notamment au plan bioclimatique.

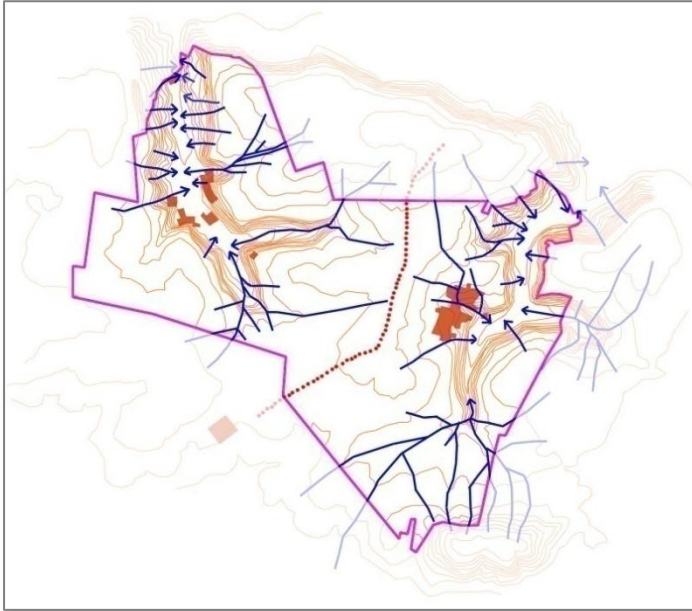
En ce qui concerne les espaces public :

Réhabiliter les espaces publics du centre du village pour affirmer l'identité patrimoniale du village.

5 – EN TERME D'ENVIRONNEMENT :

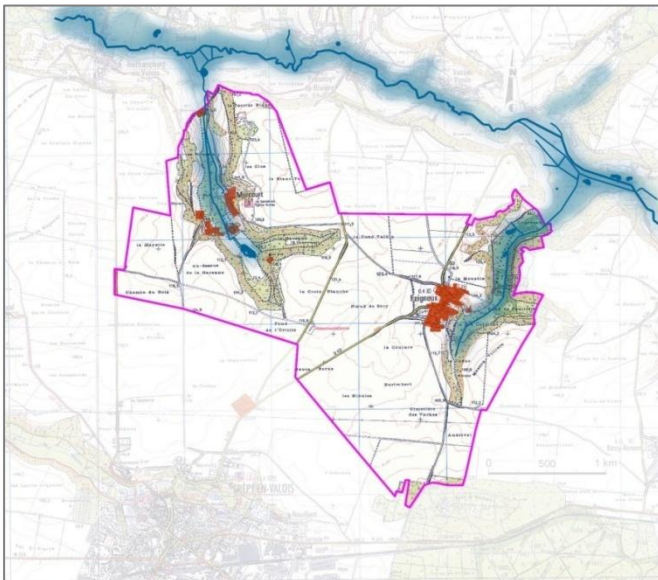
Diagnostic

Topographie :



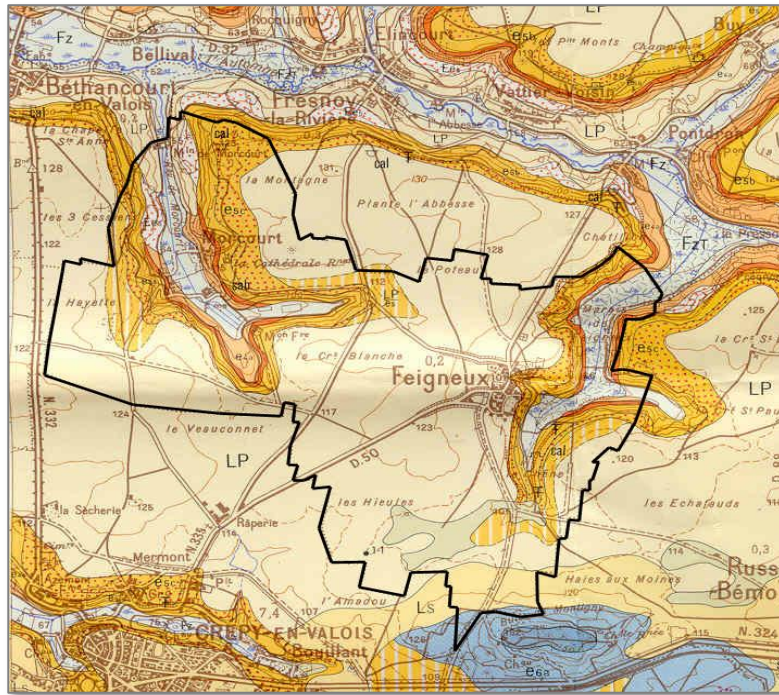
La commune s'organise autour d'un plateau et de deux vallons orientés vers le Nord (vallée de l'Automne). Cette topographie induit des contraintes d'écoulement des eaux pluviales et des risques à prendre en compte.

Hydrographie :



Les deux vallons de Feigneux et de Morcourt sont drainés par des rus qui accompagnent des milieux humides de grande qualité écologique et qui représentent des contraintes en termes de risques. La commune est concernée par le SAGE de l'Automne en révision et le SDAGE Seine-Normandie approuvé en 2009.

Géologie :



Le plateau est structuré par le calcaire recouvert d'un placage limoneux épais ce qui engendre de bonnes aptitudes culturales pour les sols, les vallons font apparaître le calcaire sur la pente, un niveau d'argiles de laon qui contient une nappe perchée, et des sables sur le bas de versant. Le bas du vallon est recouvert de formations alluviales récentes dont les faciès peuvent être tourbeux (grand intérêt écologique). Cette géologie induit des risques sur les versants des vallons et des problèmes d'hydromorphie sur le bas de ceux-ci.

Trame verte et bleue

La trame verte et la trame bleue s'organisent autour des deux vallons qui sont par ailleurs repérés comme corridors écologiques et zone humide.

La commune a fait l'objet de plusieurs repérages en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique) par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable :

- Le Vallon de Morcourt est repéré en tant que ZNIEFF de type I n° 60SOI115
- Le Vallon de Morcourt est également repéré en tant que ZNIEFF de type II n° 60SOI202
- La Haute vallée de l'Automne et le vallon de Feigneux (Espace Naturel Sensible) sont repérés en tant que ZNIEFF de type I n° 60SOI116

Le Massif de Retz en proximité communale est identifié en tant que ZICO (n°PE04).

6 – EN TERME DE PAYSAGE

Diagnostic :

- Sensibilité visuelle du village de Feigneux compte tenu de sa situation topographique.



Silhouette du village de Feigneux depuis la RD50 (entrée Ouest)

- Paysage des vallons de grand intérêt pittoresque, importance des boisements en lisière de plateau.
- Belles entrées de village à préserver sur Feigneux et Morcourt.
- Éléments patrimoniaux d'intérêt en terme ponctuels (cimetière, ruines de la cathédrale, ferme fortifiée...)



Le cimetière, en point haut au-dessus du village



Bâtiments de la ferme en entrée de Feigneux, et placette accueillant un arbre remarquable



La cathédrale en ruines, surplombant le vallon de Morcourt

Objectifs :

- Mettre en place des prescriptions paysagères sur les futures zones à urbaniser et bien prendre en compte les visibilitées des silhouettes urbaines dans le développement du village.
- Protection des boisements, brise-vents et de la trame bocagère au titre des EBC ou de l'article L123 - 1 - 7 du CU (lois Paysage).
- Préserver les entrées de village et protéger les éléments patrimoniaux.

7 - EN TERME DE SECURITE ROUTIERE ET DE DEPLACEMENTS :

Diagnostic :

- Présence de l'église, de l'école, de la mairie en cœur de village sur un mode linéaire avec de problèmes de stationnement et de sécurité pour les circulations douces.
- Présence d'un réseau de chemins ruraux.
- Coupure du village par la RD50.

Objectifs :

- Sécuriser la RD50 en approche du village de Feigneux et en traversée de celui-ci en réaménageant l'espace public pour fournir un cadre de vie de qualité aux habitants et usagers de la commune.
- Optimiser le maillage des circulations douces sur la commune et le mettre en relation avec les chemins existants reconnus (GR et parcours découverte des marais de Feigneux).
- Sécuriser les déplacements piétons sur le village et les hameaux.
- Préserver, valoriser, et développer le réseau de chemins ruraux (circulations douces).
- Optimiser la relation du village aux transports en commun.

8- EN TERME DE RESEAUX :

Diagnostic :

Eau potable

- Le village de Feigneux et le hameau de Morcourt sont alimentés par 2 systèmes différents :
- Feigneux est alimenté par le pompage de la conserverie de Russy-Bémont (surpresseur) qui est un captage privé.
- Morcourt est alimenté par le captage d'Auger Saint Vincent
- Il y a quelques faiblesses dans le réseau de distribution de Feigneux.

Objectif :

- Renforcer et boucler le réseau d'eau potable, notamment en cas d'extension urbaine.

Défense incendie :

Diagnostic :

- Le village de Feigneux est bien défendu.
- Sur Morcourt, deux réserves assurent la défense incendie

Assainissement

Diagnostic :

- La commune a fait le choix d'un assainissement individuel, à la parcelle.
- Le schéma d'assainissement a été validé par le conseil municipal.

Objectif :

- Mettre en application le SPANC.

Electricité

Diagnostic :

- Basse tension : le réseau électrique est fragile, en grande partie aérien, de capacité limitée. Il y a de nombreuses chutes de tension
- Haute tension : pas de problèmes

Objectifs :

- La commune demande à la SICAE une estimation de l'évolution de la consommation sur 10 ans, pour apprécier le renforcement du réseau
- En cas d'extension urbaine : la commune devra créer un nouveau poste transformateur.

Télécom et desserte numérique

Diagnostic :

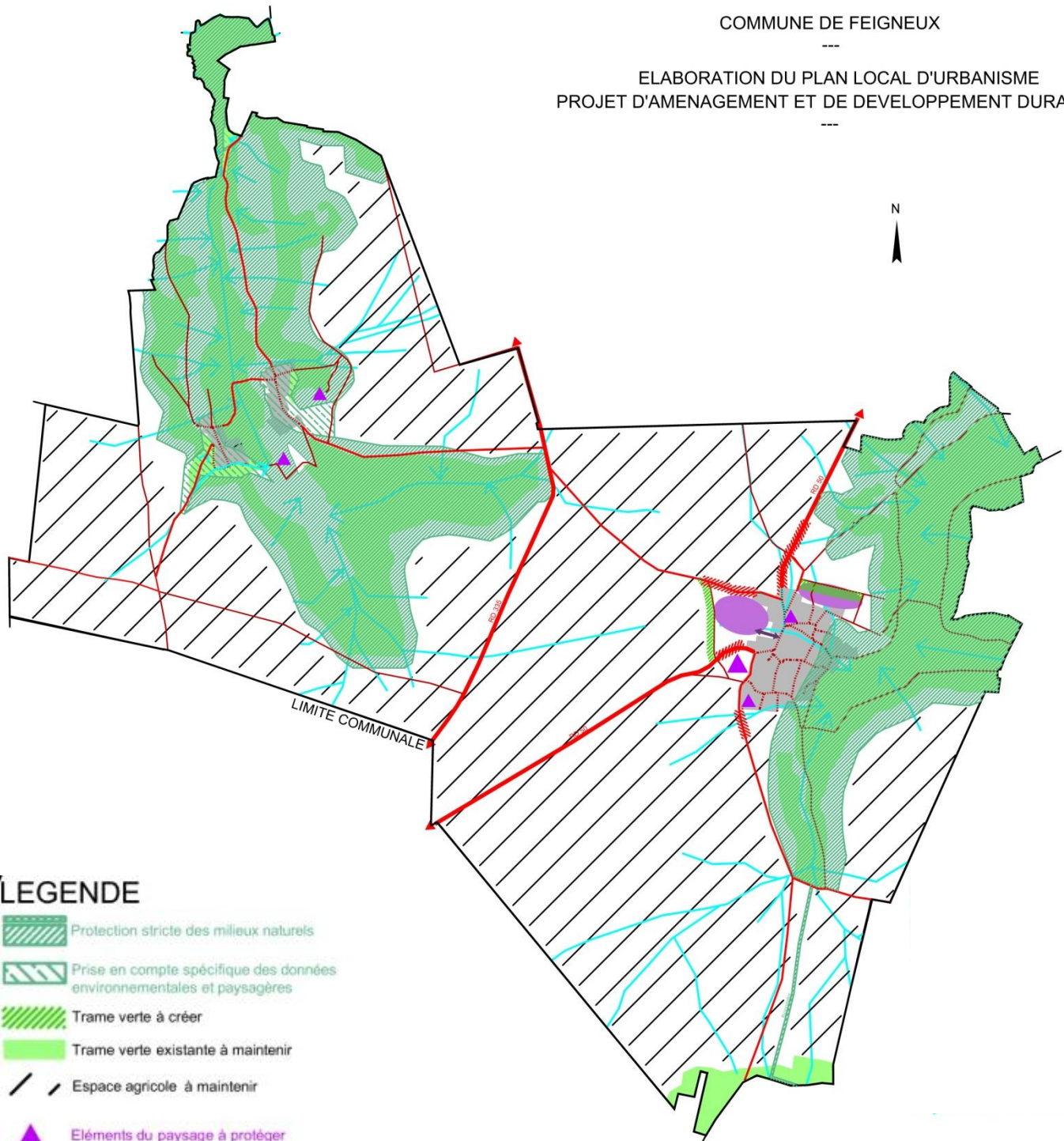
- Réseau en très mauvais état.
- Accès au numérique difficile gros handicap pour la commune.

Objectifs :

- Réhabiliter le réseau France Telecom d'urgence.
- Donner une desserte numérique de qualité au village.

COMMUNE DE FEIGNEUX

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



LEGENDE

- Protection stricte des milieux naturels
- Prise en compte spécifique des données environnementales et paysagères
- Trame verte à créer
- Trame verte existante à maintenir
- Espace agricole à maintenir
- Éléments du paysage à protéger
- Sites d'enjeux du développement urbain
- Connexion à prendre en compte
- Trame urbaine existante
- Axes routiers à paysager et sécuriser
- Entrées de ville à paysager et sécuriser
- Trame viaire villageoise à préserver
- Chemins et sentes ruraux à préserver et valoriser
- Lignes d'eau (risques de coulée de boue à prendre en compte)